

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-12/60C

---

**Objet : TARIFICATION « LES FOULÉES DE SUD ROUSSILLON ».**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	30
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :**  
Joëlle CANAVY donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Valérie LISSARRE donne pouvoir à Christophe MANAS  
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Alain FERNANDEZ  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG  
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Suzanne SICARD

**Absents excusés :** Eliane BERDAGUER, Stéphane CALVO, Myriam DARDENNE, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Pascale GUICHARD, Louis SALA, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** : Colette ROIG

**Date de convocation :** 27 novembre 2024

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence promotion du territoire la Communauté de communes Sud Roussillon a créé une manifestation appelée « Les foulées de Sud Roussillon ».

Cette manifestation consiste à valoriser le territoire, elle comporte plusieurs courses 5 km, 10 km, 21 km, courses enfants, marche nordique et une randonnée gourmande.

Il est proposé aux membres du Conseil de ne pas modifier la tarification votée le 15 mai 2024, délibération 2024-05/27C, soit :

	Tarifs
5 km :	6€
10 km	12€
21 km :	21 € pour des inscriptions jusqu'au 13 avril
	24 € pour des inscriptions du 14 avril au 28 mai
Course enfants :	Gratuité
Marche nordique :	Gratuité
Randonnée gourmande :	7 € pour les plus de 12 ans

**EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,**

➤ **APPROUVE** les tarifs ainsi présentés pour la cinquième édition des foulées de Sud Roussillon ;

➤ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget principal ;

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20241204-2024-12-60C-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2024  
Date de réception préfecture : 06/12/2024